



retraite cotisation année 2012

Par **mdd74**, le **14/12/2012 à 20:24**

Bonsoir!

J'ai eu 61ans en décembre cette année .J'ai déposé une demande de départ à la retraite il y a 4mois déjà pour le 1er janvier 2013 .Mais la caisse de retraite me dit que mon année 2012 ne sera pas prise en compte pour le calcul du salaire moyen.Elle est validée mais pas cotisée. Il y aura un réajustement en 2013,car l'informatique ne peut pas la prendre en considération maintenant.c'est la réponse de la caisse de retraite.

Alors j'ai reporté la date de départ.

Est-ce normal? Combien de temps faut-il attendre pour qu'elle soit prise en compte financièrement.

J'ai travaillé toute l'année et je travaille toujours.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **14/12/2012 à 23:53**

Bonjour,

C'est normal puisque l'employeur ne fait la déclaration annuelle des salaires qu'en début d'année suivante...

Par **mdd74**, le **15/12/2012 à 18:57**

Bonsoir!

Merci pour votre réponse,mais ça veut dire que je ne peux pas partir maintenant ou alors sans savoir exactement combien je vais toucher.

ça semble logique que l'employeur fasse la déclaration en début d'année suivante,ça c'est en règle générale.Mais lorsque quelqu'un liquide sa retraite ne peut-on pas prendre en considération ses fiches de payes qui sont quand même des documents officiels et ce sans pour autant retarder la procédure de départ.

Ce qui est gênant,c'est qu'on a pas une date exacte à partir de laquelle on est sûre que ces cotisations soient prises en compte.De plus c'est des mois de travail qui ne compteront pour rien.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **15/12/2012** à **19:07**

Il faudrait savoir si vraiment cela vous empêche de prendre votre retraite car cela ne semble pas être la réponse de la caisse de retraite mais normalement, si c'est le régime général de l'Assurance Retraite, ils tiennent compte de l'année en cours avant d'avoir reçu la déclaration annuelle pour le nombre de trimestres cotisés...